

BIBLIOGRAPHIE

Mutilés et prothèses.

L'auteur, camarade d'ambulance du D^r Beaugrand, est convaincu de l'intérêt de la prothèse provisoire ; tous deux cherchèrent à réaliser un appareil de fabrication facile, de matières constitutives d'usage courant (carton, bois, bandes de tarlatane apprêtée, bandes et carrés de toile, laco, colle de menuisier) et particulièrement léger, résistant et esthétique. Avec cet appareil, que se félicitent d'avoir les mutilés de l'Ecole de Tourcoing, par exemple, le traitement fonctionnel n'est plus sacrifié à la réparation anatomique, tous deux étant conduits simultanément, et le traitement post-opératoire des moignons s'effectue au même titre que s'il s'agissait de massage ou d'héliothérapie.

Et notons bien que cette « prothèse provisoire précoce » subsistera, car, comme l'écrivait M. Desfosses dans la *Presse médicale*, « il y a autant d'avantages sociaux, en temps de paix, à guérir bien et vite un ouvrier, un ingénieur, qu'à guérir vite et bien, en temps de guerre, un soldat, un officier. »

Aux béquilles dont les effets sont si désastreux (compressions nerveuses, déformation statique, laxité articulaire, genu valgum du côté sain, etc.) mieux vaut substituer la prothèse provisoire qui peut être appliquée le huitième ou dixième jour aux moignons normaux et suturés, et « doit être tentée bien avant la cicatrisation pour les moignons laissés ouverts. »

J. F.

F. THIEBAUT. *La rééducation professionnelle des invalides de la guerre à l'Institut militaire belge de Port-Villez*. — Port-Villez, impr. de l'Institut, 1919. In-4, III p.

Le sénateur Thiébaud, délégué du ministre de la Guerre de Belgique à la direction générale de cet Institut et ses collaborateurs ont tenu à fixer, avant leur départ de France, les résultats obtenus, les méthodes suivies pour la rééducation des invalides de la guerre 1914-1918.

Donnons rapidement les grandes lignes d'une organisation que la ténacité belge a su créer à son honneur : une direction militaire, des services médical, pédagogique, technique, agricole,

BIBLIOGRAPHIE

Rééducation des invalides.

un service du génie, et un service de documentation et de placement, tel en est le schéma général.

Tous ceux qui désirent se documenter sérieusement sur la question de la rééducation professionnelle des mutilés y verront comment se dresse la fiche générale de chaque élève, de quelle manière fonctionne la commission d'orientation professionnelle. Ils y verront que le système d'enseignement technique employé cherche à tenir compte le plus possible de l'empirisme auquel on est habitué dans les ateliers, et des méthodes pédagogiques des écoles. Ils ne seront pas peu surpris d'apprendre que les ateliers, au nombre de 43, groupent un ensemble de 73 professions, et suivront avec intérêt les programmes qui y sont adoptés.

Sachons gré aux organisateurs de l'Institut belge d'avoir décrété à Port-Villez l'instruction obligatoire. Il faut avoir vécu ou passé dans des écoles de rééducation pour savoir combien nombreux encore sont ceux qui ne savent pas s'exprimer par écrit, qui ignorent tout ou presque tout de la détermination des prix de revient, qui restent muets devant le croquis qu'on leur présente ou n'ont aucune notion technologique sur la matière qu'ils utilisent ou l'outil dont ils se servent. D'où nécessité pour tous d'un enseignement théorique, qui aura soin surtout de mettre la profession à la base. Si l'on peut intéresser et retenir de grands élèves, il faut absolument leur parler presque uniquement de leurs occupations présentes et futures. Port-Villez semble l'avoir compris.

Quant au service médical qui — cela se conçoit — est de toute importance, il comprend un bureau médical central, un atelier de chaussures et de réparations d'appareils orthopédiques, un laboratoire d'étude avec bureau des archives, une section de rééducation physique, un cours d'orthophonie, etc.

Fin janvier 1919, l'Institut de Port-Villez avait placé 989 mutilés. Ce chiffre éloquent dispense de plus amples commentaires.

J. F.